

Projet Un Monde plus Juste

Guide pour l'enseignant.e du Cycle 2



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
Pourquoi travailler sur les droits de l'enfant avec vos élèves ?	4
Pourquoi travailler sur les droits de l'enfant avec vos élèves ?	4
Le projet Un Monde plus Juste	4
Comment utiliser ce guide	5
PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE.....	7
Parcourir les ressources pédagogiques disponibles sur l'intranet	7
S'approprier les savoirs à enseigner	7
Comprendre la séquence didactique	9
Planifier les activités	9
Se familiariser avec les pictogrammes	10
Préparer le matériel	10
SÉQUENCE DIDACTIQUE.....	11
Vue d'ensemble.....	11
Phase 1. Mise en situation.....	12
Activité 1. Les témoignages de Ramón et Angélique	12
Phase 2. Découverte des droits de l'enfant	14
Activité 2. Mes besoins et mes désirs	14
Activité 3. L'histoire de mes droits.....	16
Activité 4. Le pacte sur mes droits	18
Activité 5. Témoignages d'enfants sur leurs droits	23
Phase 3. Le projet pour un monde plus juste	28
Activité 6. S'exprimer sur un droit à travers une photo	28
Activité 7. S'exprimer sur un droit à travers une recommandation	31
Prolongement : activités facultatives	36
Activité 8. Mes droits dans ma vie quotidienne.....	36
Activité 9. Mes droits et mes responsabilités	38
Activité 10. Une chanson engagée	41
Activité 11 : Dialogue Nord-Sud	43

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Ancrage de la séquence didactique dans le Plan d'Études Romand du Cycle 2	6
Encadré 2. Savoirs sur les droits de l'enfant étudiés au sein de la séquence didactique	8
Encadré 3. Support pour mener un débat avec les élèves sur l'importance de dix droits de l'enfant	19
Encadré 4. Support pour mener un débat avec les élèves sur la mise en oeuvre de leurs droits dans des situations de la vie quotidienne	24
Encadré 5. Exemple de remplissage de la Fiche 7 « Nos recommandations sur un droit de notre choix ».....	33
Encadré 6. Exemples de recommandations autour de 10 droits.....	34

INTRODUCTION

Pourquoi travailler sur les droits de l'enfant avec vos élèves ?

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) est le traité international le plus largement ratifié au monde. La CDE a marqué un tournant essentiel dans l'histoire politique de l'enfance, en reconnaissant l'enfant non seulement comme un sujet de droits, avec des besoins spécifiques de protection, mais aussi comme citoyen, bénéficiaire d'un ensemble de droits participatifs.

La Suisse a ratifié la CDE en 1997. Ce faisant, elle s'est engagée à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant contenus dans la CDE sur son territoire, et à se soumettre à un processus de suivi de sa mise en œuvre par le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Celui-ci émet périodiquement des recommandations sur la base d'un processus consultatif impliquant à la fois l'état-partie, la société civile et – idéalement – les enfants.

Dans son dernier rapport destiné à la Suisse, qui date de 2021 (CRC/C/CHE/CO/5-6), le Comité souligne notamment que en dépit de plusieurs avancées sur le plan curriculaire, les droits de l'enfant ne sont pas systématiquement abordés dans le cadre scolaire et donc mal connus des enfants. Par ailleurs, l'opinion des enfants sur les questions les intéressant ne serait pas suffisamment prise en compte, et des mécanismes effectifs de participation, adaptés aux besoins spécifiques des enfants de différents âges, devraient être développés et institutionnalisés.

C'est pour répondre à ces besoins qu'Enfants du Monde vous propose de travailler sur les droits de l'enfant avec vos élèves en classe, en se joignant à un projet leur permettant de **mieux connaître leurs droits** et d'**exercer leurs droits participatifs**. Ils auront l'occasion d'émettre des recommandations sur des questions en lien avec leurs droits, et d'en dialoguer avec des autorités genevoises, des représentant.es du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, et des enfants de plusieurs pays du monde dans lesquels Enfants du Monde intervient (Burkina Faso, Tchad, Guatemala, Colombie...).

Pourquoi travailler sur les droits de l'enfant avec vos élèves ?

Ce projet s'inscrit dans le **Plan d'études romand** à la fois en Formation Générale et en Sciences Humaines et Sociales, et permet de développer des compétences en éducation à la citoyenneté (voir l'**Encadré 1** pour une analyse détaillée).

Le projet Un Monde plus Juste

Au sein de ce projet les élèves participent à la construction d'un **Globe Virtuel** (<https://www.edm.ch/globe-virtuel>) constitué d'environ 5'000 photos, chacune illustrant le point de vue d'un.e enfant sur un droit de son choix. Le Globe Virtuel symbolise un monde plus juste : un monde où les droits des enfants sont respectés. Grâce au **Globe Virtuel** les élèves ont aussi l'occasion de défendre leurs droits et de les revendiquer, en dialogue avec des enfants d'autres pays.

En déroulant la séquence didactique en classe, les élèves découvrent leurs droits et/ou renforcent leurs connaissances en la matière. Chacun réalise ensuite une photo sur un droit qui lui tient à cœur,

qui sera apposée sur le **Globe Virtuel**. Organisés en groupes, les enfants identifient des problèmes liés à la mise en œuvre du droit de leur choix et émettent des recommandations pour y remédier.

Comment utiliser ce guide

Ce guide fournit à l'enseignant.e tous les éléments nécessaires à la **mise en œuvre** du projet *Un Monde plus Juste* avec ses élèves. Il est divisé en deux parties.

La **première partie** vous permet de **vous préparer** convenablement pour dérouler la séquence didactique avec vos élèves, en vous familiarisant avec les notions relatives aux droits de l'enfant qui y sont abordées et en vous appropriant la démarche pédagogique proposée. Lors de la phase de préparation, vous allez être amené.e à faire des choix : prenez le temps d'étudier les contenus et de vous positionner, vous serez beaucoup plus à l'aise lors du déroulement de la séquence.

La **deuxième partie** de ce guide présente la **séquence didactique** que vous pouvez réaliser avec vos élèves, composée de 11 **activités pédagogiques**.

Vous trouverez, tout le long du guide, des références à des documents, des fiches pour les élèves, des images, ou encore des chansons. **Toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités pédagogiques sont disponibles gratuitement au sein de l'intranet d'Enfants du Monde et sont soulignées dans le texte en couleur bleue.** Si vous vous êtes déjà inscrit.e au projet, vous allez recevoir un lien vous permettant d' accéder à l'intranet d'Enfants du Monde. Si vous n'êtes pas encore inscrit.e, contactez-nous à l'adresse suivante : umj@edm.ch.

Vous avez des doutes, des difficultés, des besoins spécifiques ? Les spécialistes en droits de l'enfant et les pédagogues d'Enfants du Monde sont à disposition pour vous appuyer tout au long du processus. Nous vous souhaitons de belles découvertes avec vos élèves !

Encadré 1. Ancrage de la séquence didactique dans le Plan d'Études Romand du Cycle 2

Formation Générale

FG 23 – Planifier, réaliser et évaluer un projet personnel dans le cadre scolaire :

- en réunissant les ressources nécessaires (humaines et matérielles) pour la réalisation du projet
- en développant sa créativité et son originalité
- en évaluant son travail en cours de réalisation et en adaptant ses stratégies
- en mettant en évidence son enrichissement personnel
- en prenant en compte l'avis des autres
- en définissant une thématique et en justifiant son choix

FG 25 – Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire :

- en participant au débat, en acceptant les divergences d'opinions, en prenant position
- en repérant des liens entre les règles de civilité et le respect dû à chacun et en appliquant ces règles
- en négociant des prises de décision dans le cadre de l'école et en y pratiquant le débat démocratique
- en établissant des liens entre la loi et les droits de chacun.

Sciences humaines et sociales

SHS 24 – Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale :

- en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées
- en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant)

Compétences d'éducation à la citoyenneté

Citoyenneté et institutions

Il s'agit de permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre de connaissances qui doivent l'amener à comprendre l'organisation de la société et de ses institutions, sur les plans tant local, cantonal, national, qu'international, afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs.

Pratique citoyenne à l'école

Il s'agit de permettre à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives (conseil de classe, conseil d'école) ainsi qu'à travers l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (travaux d'intérêts publics...)

Citoyenneté et enjeux de société

Il s'agit de permettre à l'élève de prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier.

PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE

Parcourir les ressources pédagogiques disponibles sur l'intranet

Un **dossier contenant toutes les ressources pédagogiques** nécessaires à la mise en œuvre du projet est téléchargeable gratuitement sur l'**intranet d'Enfants du Monde**. Le dossier contient des documents de référence vous permettant d'approfondir les savoirs à enseigner, des fiches pour les élèves, ainsi que tous les autres supports (textes, chansons, images) nécessaires au déroulement des activités pédagogiques. Parcourez le dossier et familiarisez-vous avec les documents.

Le **Globe Virtuel** est un outil important de travail au fil du déroulement de la séquence. Familiarisez-vous avec cet outil et avec les instructions d'utilisation à travers le lien suivant : <https://www.edm.ch/globe-virtuel>.

S'approprier les savoirs à enseigner

Vous manquez de ressources pour répondre à la montagne de questions de vos élèves au sujet de leurs droits ? Cette section est conçue pour vous aider à y répondre en toute connaissance de cause.

Il existe, sur Internet, une telle quantité d'informations sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), que le principal défi est de s'y repérer. L'**Encadré 2** présente les **notions-clé** qui seront travaillées au fil des activités pédagogiques. Des documents vous permettant d'approfondir ces notions sont disponibles sur l'intranet d'Enfants du Monde.

Le champ de connaissances sur les droits de l'enfant étant très vaste, le choix des savoirs à enseigner est un enjeu en soi. Au sein de ce projet, nous avons choisi de retenir les connaissances qui vont permettre à chaque enfant :

- 1) d'identifier, lorsqu'elles se présentent, les situations dans lesquelles ses droits ou ceux d'un.e autre enfant ne sont pas respectés ;
- 2) d'en parler à un adulte susceptible de l'aider à résoudre ou à améliorer cette situation ;
- 3) de se responsabiliser pour respecter les droits des autres enfants.

La CDE contenant 54 articles au total, il a fallu aussi se contenter d'en retenir uniquement un certain nombre. Notre choix porte sur les articles faisant référence à des droits dont la mise en œuvre est susceptible de poser problème en Suisse romande. Nous avons pris pour référence les 10 droits choisis par le Département d'Instruction Publique (DIP) du Canton Genève dans le cadre de sa campagne « Un mois, un droit »¹. Le document **10 droits de l'enfant expliqués aux enfants de la Suisse romande**, disponible sur l'intranet, vous permettra de vous familiariser avec les contenus de chacun de ces droits et avec quelques problèmes courants liés à leur mise en œuvre. Des documents supplémentaires vous permettront d'approfondir vos connaissances sur le droit de votre choix.

¹ Voir <https://edu.ge.ch/site/citoyennete/un-mois-un-droit/>

Encadré 2. Savoirs sur les droits de l'enfant étudiés au sein de la séquence didactique

Thème	Notions-clé
Histoire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)	• Les idées sur l'enfance ont évolué au fil des siècles. • Jusqu'aux temps modernes, les adultes pensaient que les enfants étaient la propriété de leurs parents ; ce n'est qu'à partir du 19^{ème} siècle que cette idée est remise en cause. • Les droits de l'enfant existent seulement depuis le 20^{ème} siècle ; ils sont le résultat d'un processus social et de la volonté d'hommes et de femmes de changer une situation qui leur semblait injuste. • Même si aujourd'hui il existe un pacte qui oblige les gouvernements à protéger les droits de l'enfant, ceux-ci ne sont pas toujours respectés, y compris en Suisse.
Le statut de la CDE	• Une convention internationale, c'est un pacte négocié entre différents pays du monde. • Tous les pays du monde, sauf les États-Unis, ont accepté le pacte des droits de l'enfant. • Tous les gouvernements doivent faire des efforts importants afin de respecter ce pacte.
Notion de droits de l'enfant	• Les droits de l'enfant sont des règles exprimant les besoins essentiels des enfants. • Dans la loi internationale, les enfants sont des individus âgés de 0-18 ans. • Les besoins des enfants sont un peu différents de ceux des adultes (par exemple, les enfants ont besoin d'une protection spéciale, d'aller à l'école, de jouer). • Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, indépendamment de leurs origines, de leur apparence physique, ou encore de leur appartenance sociale. • Avoir des droits, cela ne signifie pas faire ce que l'on veut. Pour bien vivre ensemble, on doit jouir de ses droits, mais également respecter ceux des autres.
Sélection de 10 droits	• Droit aux loisirs et de participer à la vie culturelle (art. 31 de la CDE) • Droit à la participation (art. 12, 13, 14, 15, 17, 42 de la CDE) • Droit d'avoir une identité, un nom et une nationalité (art. 7, 8, 30 de la CDE) • Droit à des soins spécifiques en cas de handicap (art. 23 de la CDE) • Droit à une sphère privée (art. 16 de la CDE) • Droit d'être protégé.e contre la maltraitance (art. 19, 32 33, 34, 35, 36, 37 ,38, 39, 40 de la CDE) • Droit d'être protégé.e contre les discriminations (art. 2, 3, 4 de la CDE) • Droit à la santé (24, 25, 26 de la CDE) • Droit à l'éducation (art. 28, 29 de la CDE) • Droit d'avoir une famille, d'être entouré.e et aimé.e (art. 9, 10, 11, 18, 20, 21, 22, 27 de la CDE)

Comprendre la séquence didactique

La séquence didactique proposée au sein de ce guide est conçue de manière à permettre aux enfants d'acquérir les connaissances nécessaires afin de réaliser un **projet de participation** proposé en fin de séquence. Les activités sont regroupées en quatre phases que nous décrivons par la suite dans les grandes lignes.

Phase 1. Mise en situation. Les élèves découvrent, à partir de la lecture de témoignages d'enfants, quelques problèmes courants liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant, d'abord dans un pays lointain, puis dans le contexte Suisse. Les constats issus de cette analyse donnent sens au projet transversal de la séquence : s'exprimer sur ses droits.

Phase 2. Découverte des droits de l'enfant. Les élèves découvrent les notions de « droit » et de « convention », l'histoire de la CDE, ainsi que le contenu simplifié de certains de ses articles, sur lesquels ils et elles ont l'occasion de débattre. Ils et elles découvrent ensuite la manière dont les droits de l'enfant se matérialisent, d'abord dans leur propre vie quotidienne, et ensuite dans la vie d'autres enfants. Ils et elles prennent conscience de certains problèmes liés à leur mise en œuvre dans le contexte de la Suisse romande, sur lesquels ils et elles ont l'occasion de débattre. Enfin, les élèves découvrent la notion de la réciprocité des droits, ainsi que certaines responsabilités associées à leurs droits.

Phase 3. Le projet pour un monde plus juste. Dans cette phase, les élèves exercent leurs droits participatifs en s'exprimant sur un droit à travers une photo de leur choix qui sera publiée sur le Globe Virtuel, et à travers l'écriture de recommandations qui accompagneront leur photo sur le **Globe Virtuel**.

Planifier les activités

En Suisse romande, le niveau de connaissance des élèves sur les droits de l'enfant est très hétérogène. Vous seul.e connaissez vos élèves et leurs besoins éducatifs en la matière. C'est pour cette raison que **les activités pédagogiques proposées au sein de ce module ne reflètent pas une méthode figée** : en fonction de vos expériences, du rythme d'apprentissage de vos élèves et de leurs connaissances préalables sur les droits de l'enfant, vous pouvez être amené.e à les modifier, à en supprimer, à en intervertir ou encore à en répéter ou en créer.

En revanche, nous vous encourageons à **suivre rigoureusement le cheminement proposé dans les phase 1 (mise en situation), et 3 (le projet)** : cela permettra à vos élèves non seulement de s'exprimer sur leurs droits, mais aussi de participer à la création du **Globe Virtuel**, et ainsi partager leurs productions avec des élèves d'autres pays du monde et avec des adultes souhaitant connaître leur avis sur leurs droits.

Il est indispensable de mener les activités 1 à 7 avec vos élèves afin de terminer le projet et aboutir à la création du globe contenant leurs photos et recommandations. Le temps nécessaire estimé pour cela est de 9 séances de 45 minutes. En règle générale, nous estimons qu'il faut une séance de 45 minutes pour dérouler chaque activité des phases 1 et 2, et une séance de 90 minutes pour dérouler chaque activité de la phase 3. Les activités 8 à 11 proposées dans la partie prolongement sont facultatives, mais recommandées si vous souhaitez approfondir les connaissances des élèves et participer à un échange Nord-Sud avec des élèves d'un autre pays.

Gardez à l'esprit qu'**il ne s'agit que d'une estimation**, qui doit être ajustée en fonction d'éléments contextuels tels que le niveau de connaissances préalables de vos élèves sur les droits de l'enfant,

les difficultés ou les facilités de vos élèves, le nombre d'élèves dans votre classe, ou encore l'intérêt de vos élèves pour une thématique particulière.

Se familiariser avec les pictogrammes

Afin de rendre le guidage du travail d'enseignement-apprentissage le plus clair possible, les **pictogrammes** suivants sont utilisés, afin de vous aider dans la sélection, la planification et la mise en œuvre des séances.

Encadré 4. Pictogrammes utilisés au sein du guide.

					
travail en groupes	travail en binôme	travail en individuel	travail en plénière	constat à établir avec les élèves	chargement ou téléchargement sur l'intranet

Préparer le matériel



Avant de commencer la mise en œuvre de chaque activité, consultez et préparez la liste du **matériel nécessaire** pour son déroulement, mentionnée en début d'activité.

Tous les supports pédagogiques nécessaires pour dérouler les activités (fiches à distribuer aux élèves, textes, images, chansons) sont **soulignés en bleu** dans le texte et peuvent être téléchargés sur l'**[intranet d'EdM](#)**.

Il vous est par ailleurs demandé de faire remplir aux parents de vos élèves le formulaire de droit d'image et droit d'auteur.e mis à votre disposition par votre direction ou par le département de l'instruction publique de votre canton. Cette autorisation est indispensable pour l'utilisation des photos et des productions des élèves.

SÉQUENCE DIDACTIQUE

Vue d'ensemble

Activités	Objectifs	Matériel	Durée
Phase 1. Mise en situation			
1. Les témoignages de Ramón et Angélique	Identifier quelques problèmes liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant Identifier deux droits participatifs (s'exprimer et être écouté) Adhérer au projet de participation	Fiche 1 photo de Tania, imprimée en grand format carte du monde	45 min.
Phase 2. Découverte des droits de l'enfant			
2. Mes besoins et mes désirs	Différencier les désirs et les besoins Faire le lien entre les besoins et les droits	grande feuille où vous aurez dessiné deux silhouettes d'enfants Fiche 2	45 min.
3. L'histoire de mes droits	Connaître l'histoire des droits de l'enfant Comprendre la notion de convention	Fiche 3	45 min.
4. Le pacte sur mes droits	Se familiariser avec 10 droits de l'enfant contenus dans la CDE Comprendre l'importance et la raison d'être de ces droits	Fiche 4 Images des droits imprimées en grand format Intitulés et explications des droits imprimés en grand format	45 min.
5. Témoignages d'enfants sur leurs droits	Faire le lien entre les droits de l'enfant et des situations liées aux réalités d'autres enfants suisses Comprendre qu'en Suisse, les droits de l'enfant sont souvent respectés, mais il peut y avoir des situations où certains droits de l'enfant ne le sont pas	Fiche 5	45 min.
Phase 3. Le projet pour un monde plus juste			
6. S'exprimer sur un droit à travers une photo	Choisir un droit qui nous tient particulièrement à coeur Exercer son droit à la participation s'exprimant sur ce droit à travers une photo	Tableau d'attribution des couleurs de la photo <i>Si possible</i> : Globe Virtuel , ordinateur connecté à Internet, projecteur ou grand écran. <i>Alternativement</i> : sélection de photos du globe Téléphone portable muni d'un appareil photo	90 min.
7. S'exprimer sur un droit à travers une recommandation	S'exprimer sur un droit de son choix à travers la production d'une recommandation	Fiche 7	90 min.
Prolongement			
8. Mes droits dans ma vie quotidienne	Faire des liens entre les articles de la CDE et son propre vécu au quotidien Comprendre que les droits de l'enfant ne sont pas uniquement des textes, mais se matérialisent dans la vie réelle	Fiche 8	45 min.
9. Mes droits et mes responsabilités	Comprendre qu'avoir des droits, cela ne signifie pas faire ce que l'on veut Comprendre la notion de réciprocité des droits Comprendre que les droits engendrent aussi des responsabilités Identifier les responsabilités relatives à chaque droit étudié Mettre en pratique le respect des droits de l'enfant dans la classe	Fiche 9	45 min.
10. Une chanson engagée	Faire une analyse critique d'une chanson engagée sur les droits de l'enfant Se faire un avis sur la posture adoptée par l'artiste Comprendre que chacun peut se faire son propre avis sur ce texte Formuler un message représentatif de l'avis de tou.tes	Fiche 10 haut-parleurs (pour faire écouter la chanson aux élèves)	45 min.
11. Dialogue Nord-Sud	Contribuer à sensibiliser d'autres enfants sur le statut des droits de l'enfant dans mon pays Connaître le statut des droits de l'enfant dans un autre pays	Fiche 11	90 min.



Phase 1. Mise en situation

Objectifs d'apprentissage	Identifier quelques problèmes liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant Identifier deux droits participatifs (s'exprimer et être écouté) Adhérer au projet de participation
Matériel nécessaire	Fiche 1 Photo de Tania , imprimée en grand format carte du monde
Temps estimé	45 minutes

Activité 1. Les témoignages de Ramón et Angélique

Distribuez la **Fiche 1** aux élèves et lisez ensemble, en plénière, les témoignages de Ramón et Angélique.

Salut, je m'appelle Ramón. J'ai 12 ans et je vis au Guatemala. Depuis que mon papa est mort, je vis seule avec ma maman et mon petit frère.

Je vais à l'école, mais souvent je dois m'absenter pour aider ma maman à cultiver le maïs. Grâce à mon travail, nous avons un peu plus d'argent pour acheter ce dont nous avons besoin pour vivre. Nous mangeons du maïs tous les jours, car les autres aliments sont trop chers. Mon petit frère, lui, va à l'école. Ma maman dit que comme ça il pourra nous aider plus tard.

Moi aussi, j'aimerais aller à l'école plus souvent. J'aime bien apprendre de nouvelles choses et voir mes copains.

Salut, je m'appelle Angélique. J'ai 10 ans et j'habite toute seule à Genève avec mon papa.

Mon papa a perdu son travail, et depuis plusieurs semaines son comportement a changé. Il est tout endormi et il a l'air tout le temps triste. Il passe la journée enfermé dans sa chambre. Depuis plusieurs jours, il ne se réveille pas le matin et il oublie de m'amener à l'école. Le soir, je mange souvent des biscuits pour le dîner, car il ne prépare plus le repas. Je n'ose plus m'approcher de lui, parce qu'il se fâche très fort et il me fait peur.

J'aimerais bien que tout redevienne comme avant. J'adorais quand il s'occupait de moi et qu'il me faisait des câlins.



Après avoir vérifié sur une **carte du monde** que les élèves savent où se trouve le Guatemala, accordez-leur quelques minutes pour réfléchir en binômes aux questions suivantes :

Qu'est-ce que Ramón et Angélique ont en commun ?

Est-ce que les situations de Ramón et celle d'Angélique vous paraissent justes ou acceptables ? Pourquoi ?



Invitez les élèves à partager leurs arguments avec la classe. Écrivez leurs arguments au tableau et faites-les valider et compléter par le plénum. Au fil du débat, aidez les élèves à comprendre que, même si les causes de l'injustice sont différentes, ni la situation de Ramón, ni celle d'Angélique ne sont justes car : il et elle ne mangent pas à leur faim ; il et elle doivent s'absenter de l'école. Tout comme Ramón et Angélique, il y a beaucoup d'enfants, en Suisse et dans d'autres pays du monde

qui, pour différentes raisons, vivent des situations injustes. Ramón et Angélique ont le droit de manger équilibré et à leur faim et d'aller à l'école, mais dans leur cas ces droits ne sont pas respectés. C'est malheureusement le cas de beaucoup d'autres enfants dans le monde.

Demandez ensuite aux élèves d'observer sur leur fiche la **photo de Tania** (ci-contre) tirée du Globe Virtuel. Dites-leur que la fille sur la photo s'appelle Tania et qu'elle habite au Bangladesh (situez-les au besoin sur la **carte du monde**). Demandez-leur :

Que voyez-vous sur la photo ?

Après un court échange, expliquez aux enfants que sur cette photo, Tania a représenté un droit qui lui tient particulièrement à cœur : le droit de s'exprimer. Puis, lisez ensemble l'explication de Tania :

« J'ai choisi d'illustrer le droit de s'exprimer. Ce droit me semble important parce que souvent, les adultes n'écoutent pas les enfants. »



Accordez quelques minutes aux élèves pour faire, en individuel, l'exercice proposé sur la **Fiche 1**, dont voici les consignes :

Es-tu d'accord ou en désaccord avec Tania ? Pourquoi ? Donne un exemple pour illustrer ta posture.



Invitez les élèves à faire un constat.

*Que veut montrer Tania à travers sa photo ?
Est-ce que le droit de s'exprimer est respecté ?*



Constat de l'activité 1

S'exprimer sur les choses qui sont importantes pour eux et être entendu par les adultes est un droit, tout comme aller à l'école et bien manger. Parfois, le droit de s'exprimer est respecté, parfois il ne l'est pas.

Expliquez aux élèves que, durant un certain temps, ils vont apprendre beaucoup de choses sur les droits des enfants. Ils et elles pourront ensuite, comme Tania, s'exprimer sur leurs droits, et être entendus par des adultes et des enfants du monde entier qui souhaitent connaître leur avis.

Phase 2. Découverte des droits de l'enfant

Activité 2. Mes besoins et mes désirs

Objectifs d'apprentissage	Différencier les désirs et les besoins Faire le lien entre les besoins et les droits
Matériel nécessaire	Grande feuille où vous aurez dessiné deux silhouettes d'enfants Fiche 2
Temps estimé	45 minutes



Faites un rappel des récits de vie d'Angélique et de Ramón, présentés lors de la mise en situation, et posez la question suivante :

Quels sont les besoins indispensables d'Angélique et de Ramón pour bien grandir ?

Les enfants vont peut-être répondre en mentionnant des besoins vitaux (ex : manger) et d'autres de l'ordre du désir (ex : avoir un ordinateur).

Expliquez que les besoins d'Angélique et de Ramón sont des choses nécessaires à la vie et non des désirs.

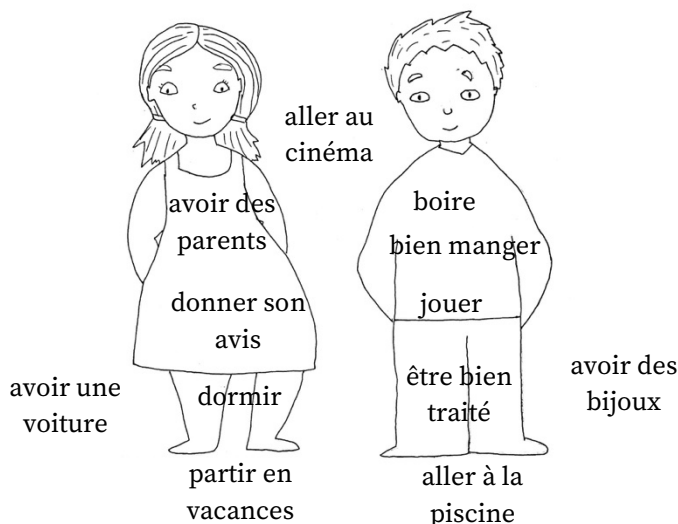
Un désir est une situation où l'on veut satisfaire une envie de quelque chose qui permet de rendre la vie plus agréable.

Un besoin est une situation où un sentiment de manque de chose nécessaire à la vie (ex : besoin physiologique tel que boire, manger).



Distribuez la **Fiche 2** aux élèves et demandez-leur d'identifier sur leur fiche quels sont à leur avis les besoins indispensables pour bien vivre et bien grandir (bien manger, avoir un toit, se sentir en sécurité...) et les désirs ou envies pour se sentir bien (avoir des ami.es, partir en vacances, avoir des jouets...).

Dessinez les silhouettes d'enfants sur une grande feuille et faites une correction collective en plaçant les besoins (qui représentent des droits) à l'intérieur des silhouettes et les désirs à l'extérieur, comme ceci :



Finalement, ouvrez une discussion avec les élèves:

À votre avis, est-ce que ces besoins sont valables pour tous les enfants ? Est-ce que l'on doit respecter ces besoins ? Qui doit les respecter ? Est-ce que dans le monde entier ces choses sont considérées comme des besoins pour l'enfant ?

Expliquez aux élèves que les besoins identifiés sont des droits. Ce sont des règles que tout le monde doit respecter et valables pour tous les enfants. Tous les pays se sont mis d'accord pour identifier les besoins des enfants pour vivre et se développer dans des bonnes conditions.

Amenez les élèves à faire le constat suivant :



Constat de l'activité 2

Les droits, ce sont des besoins indispensables pour bien vivre ; tandis que les désirs, ce sont des choses dont on peut se passer et bien vivre tout de même.

Conseil : laissez les feuilles avec les silhouettes des enfants affichées dans l'environnement lettré de la classe, vous en aurez besoin pour la suite (activité 4 et 5).

Activité 3. L'histoire de mes droits

Objectifs d'apprentissage	Connaître l'histoire des droits de l'enfant Comprendre la notion de convention
Matériel nécessaire	Fiche 3
Temps estimé	45 minutes



Distribuez aux élèves la **Fiche 3**. Invitez-les à découper les illustrations des droits de l'enfant puis à les coller dans l'ordre chronologique de l'histoire. Voici l'histoire dans le bon ordre.

Pendant des siècles, personne ne se préoccupait vraiment des conditions de vie des enfants. On considérait l'enfant comme la propriété de ses parents. L'enfant devait obéir et suivre les choix de vie décidés par ses parents. Certains travaillaient et n'allaient pas à l'école, d'autres avaient faim et étaient maltraités par les adultes, d'autres étaient séparés de leurs parents.



Au début du XX^{ème} siècle, certains adultes se sont rendus compte qu'il y avait beaucoup d'enfants qui avaient beaucoup de problèmes et ont décidé de les protéger. En 1959, plusieurs pays du monde ont décidé d'identifier les principaux besoins des enfants de 0 à 18 ans et d'écrire un document invitant les pays à les respecter.



Ce document s'appelait la Déclaration des droits de l'enfant. Ils pensaient que ça suffirait peut-être pour que les besoins des enfants soient mieux pris en compte.



20 ans plus tard, ils ont fait un bilan et se sont rendus compte que ce document ne suffisait pas ! Car il y avait encore beaucoup trop d'enfants dont les besoins n'étaient pas satisfaits. Visiblement l'invitation n'avait pas suffi : il fallait obliger les pays à respecter les droits de l'enfant. Mais ce n'est pas si facile, d'obliger un pays à faire des choses !



Des adultes de plusieurs pays du monde se sont réunis pour discuter des principaux besoins des enfants du monde entier. Ils ont discuté très, très longtemps – pendant des années ! – car ils n’étaient pas toujours d’accord. C’était d’autant plus compliqué, que les besoins des enfants étaient plus ou moins satisfaits selon les pays, et il fallait penser à tous les enfants du monde et ne rien oublier.



En 1989, après 10 ans de discussions et beaucoup d’efforts, les adultes ont enfin réussi à se mettre d’accord. Ils ont écrit leurs conclusions sur un document qui s’appelle la Convention relative aux droits de l’enfant et qui comporte 54 articles au total. La Convention dit, par exemple, que les enfants sont des personnes qui ont moins de 18 ans. Elle dit aussi que les enfants ne sont pas la propriété de leurs parents et qu’ils ont des besoins spécifiques, différents à ceux des adultes, et que l’avis des enfants sur les choses qui sont importantes pour eux doit être pris en compte.



Tous les pays du monde, sauf les États-Unis d’Amérique, ont accepté cette convention. Les pays qui acceptent cet accord doivent se donner beaucoup de mal pour le respecter. La Convention doit être respectée par les pays, mais pas seulement. Elle doit être appliquée partout et pour tous les enfants : dans la famille, à l’école, dans la commune ou le quartier.



Demandez aux élèves de répondre par écrit, en binômes, aux questions posées dans la **Fiche 3** :

- Est-ce que les droits de l’enfant ont toujours existé ? Depuis quand existent-ils ?
- Qu’est-ce que la Convention des droits de l’enfant ?
- Pourquoi les adultes ont-ils décidé de rédiger cette Convention ?
- Qu’est-ce qui a changé lorsque la Convention a été rédigée ?
- Selon la Convention, à quel âge n’est-on plus un enfant ?
- Tous les pays du monde ont-ils accepté la Convention ?
- Selon toi, est-ce qu’aujourd’hui les droits de l’enfant sont respectés dans le monde ? Et en Suisse ?



En plénière, discutez des réponses à ces questions et amenez les élèves à faire le constat suivant :



Constat de l’activité 3

Les droits de l’enfant n’ont pas toujours existé ; ils ont été rédigés par les adultes au XX^{ème} siècle pour donner aux enfants une protection spéciale. La Convention des droits de l’enfant est un pacte entre pays afin de respecter les droits des enfants, qui sont des personnes de moins de 18 ans. La Convention a changé les obligations des adultes à l’égard des enfants : par exemple, les enfants ne sont plus la propriété de leurs parents et ils ont le droit de donner leur avis. Tous les pays du monde, sauf les EEUU, ont accepté la Convention. Même si celle-ci a aidé à mieux protéger les enfants, les droits de l’enfant ne sont pas toujours respectés.

Activité 4. Le pacte sur mes droits

Objectifs d'apprentissage	Se familiariser avec 10 droits de l'enfant contenus dans la CDE Comprendre l'importance et la raison d'être de ces droits
Matériel nécessaire	Fiche 4 Images des droits imprimées en grand format Intitulés et explications des droits imprimés en grand format
Temps estimé	45 minutes



En plénière, rappelez aux élèves que les droits font référence à des besoins, par opposition à des désirs (Cf. activité 2). Demandez aux élèves de vous rappeler quelques exemples de besoins, correspondant à des droits.

Rappelez ensuite que, au sein de la Convention des droits de l'enfant, les adultes ont voulu lister les besoins des enfants de tous les pays du monde afin de s'assurer qu'ils soient bien pris en compte (Cf. activité 3). Cela fait une longue liste de besoins : au sein de la Convention, plus de 50 droits sont listés! Expliquez-leur qu'aujourd'hui, ils vont découvrir 10 droits contenus dans la Convention qu'il est particulièrement important de connaître en Suisse car, malheureusement, ils ne sont pas toujours respectés.



Distribuez la **Fiche 4** aux élèves. Demandez-leur d'observer attentivement les dessins. Expliquez-leur que chaque dessin représente un droit – et donc un besoin – des enfants. Demandez-leur de relier les textes explicatifs des droits avec l'image correspondante. Pendant ce temps, collez les **images des droits** au tableau.



Désignez ensuite des élèves pour passer, un.e à la fois, devant la classe et coller l'**intitulé et l'explication** correspondants devant chaque image. Lorsque l'élève a fait son choix, demandez-lui de décrire l'image afin de le justifier :

Que vois-tu sur cette image ? Pourquoi as-tu choisi ce texte ?

Après le passage de chaque élève, posez à toute la classe la **question génératrice** en lien avec le droit en question, que vous trouverez dans le tableau ci-dessous. Ces questions sont formulées de manière à faire réfléchir les élèves sur la raison d'être et l'importance de chaque droit, tout en s'appuyant sur l'image. Vous trouverez dans l'**Encadré 3** ci-dessous le corrigé de l'exercice, ainsi que les informations importantes à faire ressortir dans les échanges.

Après la mise en commun, demandez aux élèves de regarder à nouveau les silhouettes des enfants sur lesquelles vous avez travaillé lors de l'activité 1 et de vous dire quels besoins manquent dans ce dessin. Faites ensuite le constat suivant avec les élèves.



Constat de l'activité 4

Jouer, donner son avis, connaître son nom et sa nationalité, être aidé au quotidien lorsqu'on est en situation de handicap, avoir une vie privée, être protégé, être respecté dans ses différences, avoir une bonne éducation et un bon état de santé : ce sont tous des droits qu'ont tous les enfants du monde, et qui correspondent à des besoins essentiels pour bien vivre.

Conseil : laissez les images avec les intitulés et les explications de chaque droit affichées dans l'environnement lettré de la classe, vous en aurez besoin pour la suite !

Encadré 3. Support pour mener un débat avec les élèves sur l'importance de dix droits de l'enfant

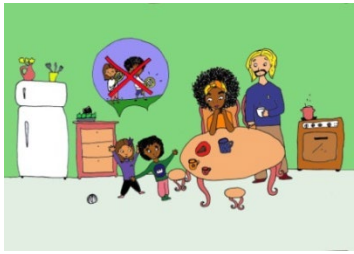
Image à coller au tableau	Intitulé et explication du droit à faire coller aux élèves au tableau	Question génératrice et points à faire ressortir dans l'échange avec les élèves
	J'ai le droit de jouer J'ai le droit de me reposer, de me détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles, sportives et créatives.	Pourquoi est-il important pour toi de pouvoir jouer ? <i>Le repos, le temps libre et les jeux sont importants dans la vie de chaque enfant. Le temps que tu organises selon tes goûts enrichit ta vie. Jouer, c'est aussi une manière d'apprendre plein de choses, d'une manière différente qu'à l'école.</i>
	J'ai le droit de donner mon avis J'ai le droit de donner librement mon avis sur les questions qui me concernent. Les adultes doivent m'écouter avec attention et me prendre au sérieux.	Comment te sens-tu lorsque tu n'es pas écouté.e ? <i>C'est frustrant de se sentir ignoré ! C'est un peu comme si on n'existait pas. C'est pour cela que c'est important de dire ce que tu penses, ce que tu ressens et ce que tu souhaites sur toutes les questions qui sont importantes pour toi et qui t'intéressent. Ceci dit, lorsque tu exprimes ton opinion à un.e adulte, cela ne signifie pas qu'il ou elle doit être d'accord. L'adulte doit t'écouter et réfléchir à tes idées, mais parfois il ou elle prend une autre décision, par anticipation de problèmes qui peuvent se poser.</i>
	J'ai le droit de dire mon nom et ma nationalité J'ai le droit d'avoir une nationalité et d'avoir un nom reconnu par les autorités de mon pays. Ces informations doivent figurer sur un document officiel. Personne ne peut m'enlever cette identité.	Pourquoi, à ton avis, est-ce important pour un enfant d'avoir une carte d'identité ? <i>Tu sais comment tu t'appelles et d'où tu viens, mais beaucoup d'enfants n'ont pas cette chance ! À sa naissance, chaque enfant reçoit un nom, qui est inscrit dans le registre de sa commune : c'est ce que tes parents ont fait quand tu es né.e. En même temps, tu appartiens à un pays : c'est ta nationalité. Mais il existe des enfants qui ont perdu leur famille ou qui ont été abandonné.es. D'autres ont été contraint.es de s'enfuir dans un pays étranger parce que la misère était trop grande dans leur pays d'origine. Les enfants trouvé.es n'ont pas de nom et pas de famille, et certains enfants réfugié.es ont perdu leur nationalité. C'est pour aider ces enfants-là que ce droit existe.</i>

Image à coller au tableau	Intitulé et explication du droit à faire coller aux élèves au tableau	Question génératrice et points à faire ressortir dans l'échange avec les élèves
	J'ai le droit d'être aidé.e en situation de handicap Si je suis en situation de handicap, j'ai le droit d'avoir la meilleure vie possible dans la société, comme tout autre enfant. Aucun obstacle ne doit m'empêcher de devenir indépendant.e ni de participer activement à la vie de ma communauté, de mon quartier, de mon pays.	Comment faut-il traiter les personnes en situation de handicap ? Pourquoi, à ton avis, est-ce important d'aider les enfants porteurs.euses d'un handicap ? <i>Certains enfants ne peuvent pas voir, pas entendre, pas marcher, pas parler : on dit qu'ils et elles sont porteurs.euses d'un handicap physique. D'autres enfants apprennent lentement et ont besoin de beaucoup plus de temps pour comprendre et retenir une nouvelle matière, même en se donnant énormément de peine. Il y a aussi des choses qu'ils et elles n'arrivent pas à apprendre : on dit qu'ils et elles ont des besoins particuliers, qu'ils et elles apprennent grâce à des méthodes spécifiques. Les enfants vivant avec un handicap ont besoin d'une aide spéciale pour leur permettre de grandir dans de bonnes conditions. Ils et elles devraient pouvoir être le plus possible avec les enfants qui ne sont pas en situation de handicap, apprendre ensemble et s'entraider.</i>
	J'ai le droit d'avoir une vie privée Personne n'a le droit de parler aux autres de ma vie intime, de ma famille, de mon foyer, si je ne veux pas. J'ai le droit de pouvoir communiquer en privé si je le souhaite.	À ton avis, qu'est-ce que ça veut dire, avoir une vie privée ? <i>Peut-être y a-t-il des choses dans ta vie que tu aimerais garder pour toi. Par exemple ton journal intime ou ta correspondance, ou encore certaines choses qui concernent ta famille ou ta manière de vivre. Personne n'a le droit, sans ton accord, de pénétrer ton domaine secret, de te presser de questions et de parler de tes affaires à d'autres. Personne n'a le droit de publier sur Internet ou sur les réseaux sociaux des images ou des informations sur toi sans ton accord. Tu n'es pas obligé.e de répondre à des questions qui te mettent mal à l'aise. Par contre, si tu te sens en difficulté, même si c'est un secret, parles-en à un adulte de confiance afin qu'il puisse t'aider à t'en sortir. Une personne adulte de confiance saura garder tes secrets.</i>

Image à coller au tableau	Intitulé et explication du droit à faire coller aux élèves au tableau	Question génératrice et points à faire ressortir dans l'échange avec les élèves
	J'ai le droit d'être protégé.e J'ai le droit d'être protégé.e contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui doivent s'occuper de moi. Personne n'a le droit de me forcer à avoir des relations sexuelles, à accepter des attouchements ou à faire des photos ou des films à caractère sexuels.	À ton avis, de quoi/de qui les enfants doivent-ils.elles être protégés ? Tu sais certainement qu'il y a des enfants qui se font battre : même s'il s'agit d'une petite tape qui ne fait pas vraiment mal, personne n'a le droit de te taper. Personne n'a le droit non plus de t'insulter, ni de t'humilier, ni de te rabaisser, ni de se moquer de toi. Parfois les parents ne s'occupent pas assez de leurs enfants ; du coup ils ne se rendent pas compte que leur enfant a faim, ou froid, ou se sent seul.e. D'autres fois, les enfants souffrent de l'attitude pressante des adultes. Par exemple, certaines personnes touchent l'enfant d'une manière qui lui déplaît et qui le. la fait se sentir mal à l'aise. L'enfant n'aime pas quand on le touche ainsi, a peur, mais n'ose pas se défendre. Le service de protection des mineurs aide les enfants dans ce type de circonstances.
	J'ai le droit à l'égalité J'ai les mêmes droits que tous les autres enfants du monde, garçons ou filles, peu importe qui je suis, où je vis, la langue que je parle, ma religion, ce que je pense ou à quoi je ressemble, si j'ai un handicap, si je suis riche ou pauvre, qui sont mes parents ou ce que fait ou pense ma famille.	En quoi les enfants de l'image sont-ils.elles différents les uns des autres ? À ton avis, qu'est-ce que cela veut dire, « avoir le droit à l'égalité » ? Les enfants de l'image sont tous différent.e.s les un.e.s des autres : il y a des filles et des garçons, une diversité de couleurs de peau, probablement une diversité de croyances religieuses et de nationalités, une fille en situation de handicap, des petits, des grands... En dépit de leurs nombreuses différences, ces enfants ont tous les mêmes droits. En dépit d'être différents les uns des autres, tous ces enfants sont donc « égaux en droits ».
	J'ai le droit d'être soigné.e J'ai le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible et d'être en bonne santé, ainsi que d'avoir au minimum de l'eau potable et une nourriture saine. J'ai aussi le droit de vivre dans un environnement non pollué. Les adultes doivent me donner toutes les informations nécessaires pour rester en bonne santé et prendre soin de ma santé.	De quoi as-tu le plus besoin lorsque tu es malade ? Pourquoi , à ton avis, est-ce important d'être soigné ? Chaque enfant a le droit d'être en bonne santé et de le rester. Pour cela, les adultes doivent faire leur possible pour que tu sois soigné.e par un.e médecin quand tu es malade, pour que tu manges sainement et que tu n'aies pas faim, pour que tu aies de l'eau potable à boire et de l'air pur à respirer, pour que tes parents et toi sachiez comment rester en bonne santé et éviter les accidents.

Image à coller au tableau	Intitulé et explication du droit à faire coller aux élèves au tableau	Question génératrice et points à faire ressortir dans l'échange avec les élèves
	J'ai le droit d'aller à l'école J'ai le droit à une bonne éducation. Les adultes doivent m'encourager et tout mettre en oeuvre pour me permettre d'atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. L'école doit me permettre de développer pleinement ma personnalité, mes talents et mes capacités. Je dois pouvoir comprendre mes droits et apprendre à respecter les droits des autres, ainsi que leurs différences. Je dois aussi apprendre à vivre en paix et à protéger l'environnement.	Pourquoi penses-tu qu'il est important d'aller à l'école ? <i>Les enfants ont le droit d'apprendre ce qui les intéresse, ce dont ils et elles ont besoin pour bien vivre avec les autres. C'est pourquoi tous les enfants du monde doivent pouvoir aller à l'école. L'école primaire et secondaire sont gratuites. Tous les enfants doivent aller régulièrement à l'école pendant 11 ans. À l'école, tu dois apprendre à lire, à écrire, et à calculer, mais pas seulement ! Tu dois aussi apprendre à découvrir tes aptitudes personnelles et les développer. Tu dois apprendre à te faire une opinion, à l'exprimer, à écouter, à accepter l'opinion des autres. Tu dois apprendre aussi à chercher des solutions lorsque tu as un avis différent à celui des autres, ou lorsque tu t'es disputé.e avec quelqu'un. L'école t'offre aussi la possibilité de choisir le métier que tu voudras exercer dans le futur. Quand tu auras fini l'école, tu pourras décider de poursuivre tes études ou alors commencer une formation professionnelle.</i>
	J'ai le droit de vivre avec ma famille J'ai le droit de ne pas être séparé.e de mes parents, sauf si ceux-ci ne prennent pas bien soin de moi. Si mes parents n'habitent pas ensemble, je dois pouvoir rester en contact avec les deux, sauf si cela me fait du mal. Si ma propre famille ne peut pas m'élever, j'ai le droit d'être élevé.e par des personnes qui me respectent et qui m'aiment.	Connais-tu des enfants qui ont dû se séparer de leur famille ? Sais-tu pourquoi ? <i>Beaucoup d'enfants sont séparés d'un de leurs parents parce que ceux-ci choisissent de ne plus habiter ensemble. Dans ces cas, c'est très important que l'enfant puisse rester en contact avec ses deux parents. Pour cela, certains parents mettent en place une garde partagée, ou encore des visites régulières. D'autres enfants sont séparés de leurs parents parce que ceux-ci ne s'occupent pas d'eux correctement. C'est très important que ces enfants puissent être élevés par des adultes qui s'occupent d'eux correctement, avec amour et respect. Dans tous ces cas, il est très important que l'enfant puisse donner son avis et que les adultes en tiennent compte, tout en s'assurant qu'ils font ce qui est mieux pour lui/elle.</i>

Activité 5. Témoignages d'enfants sur leurs droits

Objectifs d'apprentissage	Faire le lien entre les droits de l'enfant et des situations liées aux réalités d'autres enfants suisses Comprendre qu'en Suisse, les droits de l'enfant sont souvent respectés, mais il peut y avoir des situations où certains droits de l'enfant ne le sont pas
Matériel nécessaire	Fiche 5
Temps estimé	45 minutes



Demandez aux élèves de vous rappeler les 10 droits étudiés lors de la séance précédente, en s'appuyant sur les images que vous aurez (si possible) laissées dans l'environnement lettré de la classe. Posez-leur la question suivante :

Est-ce que, à votre avis, en Suisse, les droits de l'enfant sont toujours respectés ?

Recueillez différents avis des élèves sur la question et dites-leur qu'aujourd'hui, vous allez chercher d'y répondre ensemble en lisant des témoignages d'enfants.



Organisez les élèves par binômes et distribuez-leur la **Fiche 5**. Désignez-leur deux récits de vie à lire par binôme dans la fiche, puis demandez-leur de répondre par écrit aux questions suivantes :

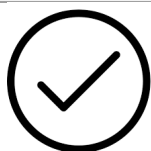
Quel est le droit qui est représenté dans chaque récit ?

À votre avis, est-ce que ce droit est respecté ou pas, et pourquoi ?

Si le droit n'est pas respecté, que faudrait-il changer afin qu'il le soit ?



Faites une correction collective où chaque binôme lit les récits de vie à haute voix. Posez des questions pour vous assurer de leur compréhension du récit. Demandez ensuite à chaque binôme de vous dire quels sont les droits identifiés et si, à leur avis, ceux-ci sont respectés ou pas. L'**Encadré 4** ci-dessous présente le corrigé de l'exercice, ainsi que les informations qu'il est important de faire ressortir dans le débat.



Constat de l'activité 5

Les droits de l'enfant font partie de la réalité de tous les enfants. Les récits présentés peuvent être réels. Malheureusement, en Suisse, les droits de l'enfant ne sont pas toujours respectés dans certaines situations.

Prolongement : activité de mime

Invitez les élèves à mimer le récit de vie et le droit représenté. Indiquez à chaque groupe le récit qu'il doit mimer. Laissez une dizaine de minutes aux élèves pour se préparer et choisir les objets nécessaires à leur mise en scène. À tour de rôle, les groupes miment et les autres élèves devinent le droit représenté.

Encadré 4. Support pour mener un débat avec les élèves sur la mise en oeuvre de leurs droits dans des situations de la vie quotidienne

No.	Témoignage <i>Tel que présenté dans la fiche 6</i>	Corrigé <i>et points à faire ressortir dans les échanges avec les élèves</i>
1	Salut, moi c'est Alex et j'ai 13 ans. Comme je ne peux pas marcher, je me déplace en chaise roulante. Hier je voulais aller voir une exposition au musée, mais à l'entrée il y avait seulement des escaliers et pas d'ascenseur, ni des rampes. Cela m'arrive souvent de ne pas pouvoir accéder à certains endroits. Je suis énervé et triste à chaque fois.	Dans le cas d'Alex, qui a un handicap physique, le droit d'être aidé.e en situation de handicap n'est pas respecté, car à différence des autres enfants, il ne peut pas accéder au musée à moins d'être assisté par quelque'un. Ceci constitue un obstacle à son autonomie et à sa participation à la vie culturelle de son pays. Afin que son droit d'être aidé au quotidien soit respecté, il faudrait que le musée fasse construire une rampe ou un ascenseur lui permettant d'y accéder comme tous les autres enfants.
2	Salut, je m'appelle Janice. J'aime beaucoup dessiner et faire des mélanges de couleurs avec la peinture. Mes parents disent que c'est très important que je fasse une activité à côté de l'école, car ça me ressource et ça permet de partager des moments avec moi-même. Je me sens bien quand je dessine.	Dans le cas de Janice, le droit de jouer est respecté, car pendant son temps libre elle fait une activité qui lui plaît et qui lui permet d'apprendre plein de nouvelles choses.
3	Salut, je m'appelle Karl, j'ai 16 ans. Depuis la séparation de mes parents, je m'entends très mal avec mon papa. On ne fait que se disputer et souvent je finis par pleurer. J'appréhende quand je vais chez lui alors j'en ai parlé à ma mère. Je lui ai dit que je ne voulais pas aller chez papa pendant un petit moment. Mes parents ont discuté et on a convenu ensemble que je n'irai pas chez lui jusqu'à nouvel ordre.	Dans le cas de Karl, le droit de donner son avis est respecté, car ses parents ont écouté attentivement son avis et l'ont pris en compte lors de leur prise de décision. Le droit de vivre avec sa famille est aussi respecté, car Karl a pu rester en contact avec ses deux parents, même s'ils ne vivent pas ensemble. Une solution a aussi été trouvée afin de permettre à Karl de continuer à voir son papa sans que cela lui fasse du mal.

No.	Témoignage <i>Tel que présenté dans la fiche 6</i>	Corrigé <i>et points à faire ressortir dans les échanges avec les élèves</i>
	Depuis peu, je vois une psychologue avec mon père pour qu'on puisse retrouver un terrain d'entente. Aujourd'hui on s'entend mieux et j'habite à nouveau chez lui.	
4	Salut, moi c'est Jeanne et j'ai 8 ans. Depuis quelques mois, je vais voir chaque semaine Marie-Claude. Avec elle je parle de ma famille, de moi, de plein de choses. On crée souvent des histoires pour discuter. Marie-Claude me dit que ce qu'on se dit, ça reste entre nous, mes parents et mes copains n'ont pas besoin de le savoir. Je préfère que ce soit ainsi. Ces informations, c'est comme un jardin secret.	<i>Dans le cas de Jeanne, le droit d'avoir une vie privée est respecté, car Marie-Claude –sa thérapeute– ne partage avec personne, sans l'accord de Jeanne, les informations qui, pour elle, sont confidentielles.</i>
5	Bonjour, À la naissance, j'ai été abandonné par mes parents. C'est parce qu'ils étaient très pauvres et qu'ils ne pouvaient pas s'occuper de moi. Je ne sais pas si j'ai des frères et sœurs. Chad, c'est le nom que l'on m'a donné lorsque je suis arrivé au centre. Je me demande souvent si mes parents m'avaient donné un nom. Je ne sais pas quand je suis né. Je dis que j'ai 11 ans, mais je ne suis pas sûr.	<i>Dans le cas de cet enfant, le droit de dire son nom et sa nationalité n'est pas respecté. À sa naissance, ses parents ne l'ont pas inscrit auprès des autorités de son pays. Chad n'a donc pas de document d'identité officiel et il ne connaît même pas sa date de naissance.</i> <i>Afin que son droit de dire son nom et sa nationalité soit respecté, les autorités de son pays doivent produire un document d'identité pour Chad et l'aider, si possible, à trouver les informations sur sa date de naissance.</i>
6	Salut, moi c'est Valentine et j'ai 12 ans. Mes parents sont séparés depuis que j'ai 7 ans. J'habite la moitié de la semaine avec Maman et l'autre avec Papa. L'autre jour, lorsque j'étais chez Papa, je suis rentrée chez Maman avec des bleus sur mon corps. Maman a dit que c'était la fois de trop. Elle a appelé les services sociaux pour la protection de l'enfant et nous sommes	<i>Dans le cas de Valentine, son droit d'être protégée est respecté, car les services sociaux pour la protection de l'enfant ont fait en sorte que son père ne la tape plus. Cependant, on voit que Valentine se faisant taper par son père depuis déjà un certain temps : sa Maman aurait dû contacter sans tarder les services sociaux !</i>

No.	Témoignage <i>Tel que présenté dans la fiche 6</i>	Corrigé <i>et points à faire ressortir dans les échanges avec les élèves</i>
	allées là-bas. J'ai expliqué à la dame que je ne voulais plus retourner chez mon père. Heureusement, après cela un juge a décidé que je pouvais habiter seulement avec ma mère.	Même si Valentine a été séparée de son père, son droit de vivre avec sa famille est respecté, car cela lui fait du mal de vivre avec lui.
7	Salut, je m'appelle Ouya. Ma famille et moi avons déménagé en Suisse il y a 3 mois. À l'école, mes camarades se moquent de moi, ils rigolent de ma couleur de peau et de mes cheveux. J'en ai parlé au maître. Il m'a dit que ça va passer, mais ça continue et c'est à chaque fois pire. Je n'aime pas la vie ici. Je n'ai pas d'amis et je m'ennuie. Je rentre presque tous les jours en pleurant. Je me sens seul et ne sais pas quoi faire pour que la situation s'améliore.	Dans le cas de Ouya, son droit à l'égalité n'est pas respecté, car ses camarades de classe se moquent de lui à cause de sa couleur de peau. Son enseignant, à qui il s'est confié, n'a rien fait pour changer cette situation ; c'était pourtant de sa responsabilité de l'aider. On pourrait dire aussi que son droit de donner son avis n'est pas respecté non plus, car son enseignant l'a certes écouté, mais ne l'a pas vraiment pris au sérieux. Afin que le droit de Ouya soit respecté, les élèves doivent arrêter de se moquer de lui. L'enseignant devrait exiger de ses élèves de ne plus se moquer de lui : il pourrait dans un premier temps discuter avec eux pour les sensibiliser et, au besoin, prendre d'autres mesures.
8.	Salut, moi c'est Carla et j'habite avec ma Maman et Aline, ma petite sœur. Aline a une très grosse fièvre et depuis quelques jours son état s'est empiré. Maman dit que ça va aller mieux et que c'est pas la peine de l'emmener chez le médecin, mais moi je suis inquiète. Lorsque papa a appelé, je lui ai raconté et papa a dit qu'il fallait absolument l'emmener chez le médecin. Il va venir la chercher tout de suite.	Dans le cas de Aline, le droit d'être soignée a été respecté, car elle a pu se rendre chez le médecin lorsqu'elle en a eu besoin. Cependant, il a fallu que sa grande sœur intervienne auprès de son papa afin que sa maman l'y emmène, ce qui a pris du temps. Il ne fallait pas tarder ! De plus, c'est de la responsabilité de ses parents – et non pas de sa sœur – de faire en sorte que Aline reçoive les soins dont elle a besoin.

No.	Témoignage <i>Tel que présenté dans la fiche 6</i>	Corrigé <i>et points à faire ressortir dans les échanges avec les élèves</i>
9	Salut, je m'appelle Iris et j'ai 8 ans. Tous les jours de la semaine sauf le mercredi, je vais à l'école pendant que mes parents vont travailler. J'apprends toutes sortes de choses et il y a des matières que je préfère plus que d'autres comme le dessin. Mes parents disent que si c'est ce que j'aime je pourrai aller plus tard dans une école d'art et en faire mon métier.	Dans le cas d'Iris, son droit d'aller à l'école est respecté, non seulement parce qu'elle va à l'école tous les jours, mais aussi parce qu'elle reçoit une bonne éducation qui lui permet d'apprendre plein de choses utiles pour sa vie et de développer un talent qui lui est propre : celui de dessinatrice. Par ailleurs, ses parents l'encouragent à poursuivre ses études après l'école afin d'apprendre un métier – ce qui aussi est très important !
10	Salut, je m'appelle Kaleb. L'année dernière mon petit frère et moi avons été placés en foyer parce que notre maman est malade et elle ne pouvait pas s'occuper de nous. Elle ne pouvait pas non plus compter sur mon père. Au début c'était très dur de ne plus voir maman tous les jours, on pleurait souvent. Je ne comprenais pas ce qui se passait. Heureusement, mon petit frère et moi étions ensemble. Les éducateurs.trices nous expliquent qu'on n'est pas tous seuls et qu'on est en sécurité. En tout cas, on espère pouvoir rentrer rapidement avec maman quand elle ira mieux.	Le droit de vivre avec leur famille n'est pas été respecté, car Kaleb et son petit frère ont été séparés de leur mère. Cependant, cette séparation était nécessaire, car leur mère n'était pas en mesure de prendre bien soin d'eux. Kaleb et son frère avaient donc encore plus besoin d'être protégés, que de vivre avec leur famille. Dans ce cas, c'est donc le droit d'être protégé qui prend le dessus. Devant cette situation, les services sociaux se sont assurés, dans un premier temps, que Kaleb et son frère étaient en sécurité. Ensuite, ils mettent tout en œuvre afin de pouvoir réunir la famille à nouveau, lorsque leur maman ira mieux. Ainsi, ils s'assureront que le droit de vivre avec leur famille sera respecté, lorsque ce sera possible.

Phase 3. Le projet pour un monde plus juste

Activité 6. S'exprimer sur un droit à travers une photo

Objectifs d'apprentissage	Choisir un droit qui nous tient particulièrement à coeur Exercer son droit à la participation s'exprimant sur ce droit à travers une photo
Matériel nécessaire	Tableau d'attribution des couleurs de la photo <i>Si possible :</i> Globe Virtuel , ordinateur connecté à Internet, projecteur ou grand écran. <i>Alternativement :</i> sélection de photos du globe Téléphone portable muni d'un appareil photo
Temps estimé	90 minutes (sans la préparation en amont)



Préparation en amont de la séance

Lors de cette activité, les élèves vont prendre une photo qui sera affichée sur le **Globe Virtuel** et sur le Globe Physique. Pour cela, il faudra faire quelques préparatifs.

D'abord, prenez connaissance de la couleur attribuée à chaque élève dans le tableau « **Liste des élèves** » disponible sur l'intranet dans le dossier « **productions des élèves** », puis dans le dossier de votre école et de votre classe. Chaque élève représentera de manière individuelle le droit qu'il/elle a choisi sur une couleur de fond spécifique (par exemple bleu si sa photo va se retrouver sur un océan, rose si elle se trouve en Europe, etc.) ; le tableau attribue une couleur à chaque enfant et les photos devront être prises avec le fond de la couleur attribuée ; soyez rassuré.e : nous nous arrangeons pour ne pas assigner plus de deux couleurs différentes par classe.

Ensuite, il faudra préparer l'espace et le matériel pour la prise de photo :

- identifiez dans la classe un mur bien éclairé, la lumière naturelle restant l'idéal ;
- accrochez contre ce mur des tissus ou des feuilles de couleur, correspondant aux couleurs attribuées à vos élèves (deux au maximum). Pour accrocher le tissu, nous vous conseillons d'utiliser un scotch de peintre (ruban adhésif spécial peinture). Les dimensions idéales du tissu sont de 1m50 de hauteur pour 1m50 de largeur ;
- prévoyez un lot de t-shirts de couleur unie et sans inscriptions, de différentes tailles, que les élèves pourront enfiler à tour de rôle avant la prise des photos. 3 t-shirts par couleur suffisent. Vous pouvez évidemment aussi demander à vos élèves de venir avec un t-shirt de la bonne couleur, mais prévoyez une solution de secours en cas d'oubli.





Avec les élèves : découverte du Globe Virtuel

Accédez au **Globe Virtuel** (<https://www.edm.ch/globe-virtuel>) et présentez-le aux enfants. Sélectionnez quelques photos du globe et présentez-les aux élèves en plénière. Alternativement, montrez-leur la **sélection de photos du globe**, que vous aurez préalablement imprimées. Posez-leur les questions suivantes :

Qu'est-ce que vous voyez sur les photos ? Qui est représenté sur ces photos ? Que font les enfants sur les photos ?

Expliquez-leur que les photos montrent des enfants de différents pays du monde en train de représenter un droit de leur choix. Comme Tania (la fille du Bangladesh qu'ils ont vu sur la photo lors de la mise en situation) ils et elles ont exprimé ce que représenterait un monde dans lequel les droits de l'enfant seraient respectés : c'est pour cela que ce globe s'appelle « Un Monde plus Juste ». Demandez aux enfants :

Selon vous, quel droit ces différents enfants ont-ils.elles choisi de représenter ?

Projetez le **Globe Virtuel** et expliquez aux enfants que c'est un outil qui permet aux enfants du monde entier, comme Tania, de s'exprimer sur des questions qui sont importantes pour eux, et d'être écoutés.es par d'autres enfants, mais aussi par des adultes susceptibles de contribuer à résoudre les problèmes qu'ils et elles auront identifiés (leurs parents, leurs enseignants, mais aussi des autorités politiques).

Expliquez-leur que eux et elles aussi, pourront désormais s'exprimer sur leurs droits en prenant une photo pour la publier sur ce **Globe Virtuel**.

Avec les élèves : choix d'un droit et préparation de la mise en scène



Parmi les 10 droits étudiés dans les activités précédentes, invitez les élèves à en choisir un qui leur tient à cœur et qu'ils.elles aimeraient représenter et défendre. En binômes, demandez-leur d'expliquer à leur camarade quel droit ils.elles ont choisi de représenter, et pourquoi.

Ensuite, demandez aux élèves d'imaginer une mise en scène pour une photo qui représente explicitement le droit de leur choix et de l'expliquer à leur camarade. Chaque élève représentera de manière individuelle le droit qu'il.elle a choisi sur la couleur de fond qui lui est attribuée. Encouragez les enfants à poser des questions à leur binôme lorsque leur idée n'est pas encore claire.

Procédez à la prise de photo. À tour de rôle, les élèves, vêtus d'un t-shirt de la couleur demandée, se placent avec leurs accessoires devant le tissu et se font prendre en photo. Vous pouvez faire la prise de photo avec l'appareil photo de votre téléphone portable.

Les photos doivent être prises de manière **verticale** (format portrait, comme sur la photo ci-contre). Pour le cadrage, choisissez un plan taille (de la ceinture à la tête) ou un plan américain (de la mi-cuisse à la tête).

Attention, vérifiez lors de la prise de photo que l'élève et ses accessoires sont bien dans le champ, que rien ne dépasse du fond en tissu.

Pendant la prise de photos individuelle, invitez le reste de la classe à commencer l'activité 7.



Après la séance : classement et envoi des photos



Chargez les photos sur votre ordinateur, dans un dossier créé à cet effet. Lorsque vous transférerez les photos de votre téléphone à votre ordinateur, votre appareil attribuera un numéro à chacune de vos photos : **renommez toutes les photos avec un pseudo** (Par exemple une photo nommée « 21231.jpg » doit être renommée « ledéfenseur.jpg »).

Transférez-nous les photos des élèves en les chargeant dans le dossier « productions des élèves » sur l'intranet. Lorsque vous êtes dans le dossier de votre école puis de votre classe, placez le texte dans le dossier « photos ».

Activité 7. S'exprimer sur un droit à travers une recommandation

Objectifs d'apprentissage	Identifier une problématique autour d'un droit de l'enfant Exercer son droit à la participation en formulant des recommandations pour une meilleure mise en œuvre de ce droit
Matériel nécessaire	Fiche 7
Temps estimé	90 minutes

Avant de commencer l'activité, introduisez la journée du **20 novembre**.

*Le 20 novembre est une date importante pour les droits de l'enfant, c'est l'anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. Rappelez-vous de **l'activité 3. L'histoire de mes droits**, c'est à cette date en 1989 que des représentants de beaucoup d'États se sont mis d'accord sur une liste de droits spécifiquement pour les enfants qu'ils ont écrit dans un document appelé la Convention des droits de l'enfant.*



Expliquez que vous allez préparer ensemble des recommandations, c'est-à-dire des conseils, des suggestions pour que les droits des enfants soient mieux respectés.

Tout d'abord, demandez aux élèves de se mettre par groupe avec ceux et celles qui ont choisi de représenter le même droit lors de l'activité précédente. Distribuez ensuite à chaque groupe un article/texte qui expose une situation de violation du droit qu'ils ont choisi.

Des **articles de presse pour chaque droit** sont téléchargeables sur l'intranet d'EdM, cependant nous vous invitons à les adapter au besoin et/ou cherchez de nouvelles sources à partager aux élèves afin d'alimenter les discussions et de nourrir leurs réflexions pour la formulation de recommandations.

Une fois distribué, invitez les élèves à lire l'article/texte puis à répondre ensemble aux questions suivantes (vous pouvez les écrire au tableau) :

Quel est le droit de l'enfant représenté ?

Quel est le problème exposé ?

Des solutions sont-elles proposées ? Si oui, lesquelles ?



Faites une mise en commun et demandez à chaque groupe d'exposer leurs réponses en plénière. Invitez-les également à identifier pour chacun des droits présentés d'autres situations vécues ou connues dans lesquelles le droit en question n'est ou n'a pas été respecté : *Avez-vous déjà vécu une situation où le droit de (d'aller à l'école, d'être protégé, d'être soigné, d'avoir une vie privée, etc) n'était pas respecté ?* Demandez-leur de décrire cette situation.



Une fois les échanges terminés, expliquez aux enfants qu'ils vont maintenant formuler des recommandations sur le(s) problème(s) qu'ils ont identifié(s) ou sur une autre situation vécue ou connue de non-respect de ce droit. Distribuez la **Fiche 7** « Nos recommandations sur un droit de notre choix », puis dans les parties prévues à cet effet, invitez les élèves à :

- 1) Écrire le droit qu'ils ont choisi de défendre
- 2) Définir le(s) problèmes(s) auxquels ils souhaitent répondre
- 3) Formuler des recommandation(s)

Donnez quelques indications aux élèves pour leur rédaction :

Les recommandations font ressortir les actions à renforcer, les manques à combler ou des orientations nouvelles à suivre. Elles s'appuient sur des informations véridiques.

Les recommandations doivent :

- permettre d'améliorer l'action et de la réorienter si nécessaire ;
- être réalistes et ciblées ;
- être explicites sur les actions proposées.

L'**Encadré 5** ci-dessous présente un exemple de remplissage de la **Fiche 7**, « Nos recommandations sur les droits de l'enfant ». Vous pourrez notamment vous y inspirer pour guider les enfants dans la formulation de la problématique. L'**Encadré 6** ci-dessous présente des exemples des pistes de recommandations qui peuvent vous aider à nourrir les réflexions et recherches autour de violations des droits de l'enfant.



Faites une mise en commun en demandant à chaque groupe de présenter leur production et invitez les autres élèves à compléter/enrichir les recommandations des autres groupes.

Si vous avez besoin de clarifications ou de conseils pour la rédaction des recommandations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : umj@edm.ch. Nous pourrions mieux vous orienter dans cette activité.



Après la séance : correction, classement en envoi des recommandations

Nous vous encourageons à corriger ces textes et à faire un retour à vos élèves car ils seront relayés aux adultes qui oeuvrent pour les droits de l'enfant. En corrigeant, assurez-vous notamment que le texte est compréhensible pour un lecteur externe. Si ce n'est pas le cas, encouragez l'élève à expliciter davantage sa pensée.

Lorsque les productions sont finalisées, scannez-les et renommez-les avec le pseudonyme de l'élève qui l'a produit : ex : ledéfenseur.docx. Transférez-nous les productions des élèves en les chargeant dans le dossier « productions des élèves » sur l'intranet. Lorsque vous êtes dans le dossier de votre école puis de votre classe, placez le texte dans le dossier « recommandations ».

Encadré 5. Exemple de remplissage de la Fiche 7 « Nos recommandations sur un droit de notre choix »

Le droit choisi	Droit a l'identité : j'ai le droit de dire mon nom et ma nationalité
Problèmes identifiés ou vécus de non-respect de ce droit	J'ai un passeport et grâce à ça je peux voyager et je suis citoyen d'un pays. Certains enfants n'ont pas de passeport et c'est difficile pour eux de voyager. Mes parents sont réfugiés. Ils ont dû quitter leur pays d'origine et n'avaient pas de carte d'identité lorsqu'ils sont arrivés en Suisse. Ils se faisaient parfois insulter parce qu'ils n'avaient pas une nationalité. On a besoin de sa carte d'identité pour faire beaucoup de choses comme aller chez le médecin, aller à l'école, voter... si on n'a pas de carte d'identité, il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas faire. Avec une carte d'identité on peut savoir quel âge on a, qui on est, d'où on vient. On peut faire partie d'une communauté, d'un pays. Avec un passeport, on peut aussi voyager dans d'autres pays. Les réfugiés ont été contraints de quitter leur pays d'origine. Certains réfugiés n'ont pas de carte d'identité. Les réfugiés ont le droit d'avoir une identité dans leur pays d'accueil. Ils ont le droit d'avoir une nationalité pour pas qu'on les insulte. Si le droit à l'identité n'est pas respecté, le droit à l'égalité n'est pas respecté non plus. Sans carte d'identité on ne peut pas aller chez le médecin, on ne peut pas aller à l'école, on ne peut pas voter. Les droits, c'est comme les dominos : s'il y en a un qui tombe, tous les autres tombent aussi. Tous les droits sont très importants car lorsqu'un droit n'est pas respecté, d'autres droits ne seront pas respectés non plus. <i>Source : texte produit par les élèves de 6P, école de Pinchat, 2020</i>
Les recommandations	Nous recommandons que : • Les enfants réfugiés qui n'ont pas de carte d'identité puissent accéder facilement à l'identité Suisse. • Les enfants migrants bénéficient de possibilités de formation même s'ils n'ont pas de carte d'identité. • Les enfants migrants puissent aller chez le médecin gratuitement même s'ils n'ont pas de papiers d'identité.

Encadré 6. Exemples de recommandations autour de 10 droits.

Droits	Exemples de recommandations
Le droit d'aller à l'école	- Les enfants et les jeunes migrants devraient pouvoir profiter le plus rapidement possible des offres de l'enseignement ordinaire et fréquenter les classes « normales ». - Les jeunes de plus de 16 ans qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile devraient aussi avoir la possibilité de poursuivre leur formation.
Le droit d'avoir une vie privée	- Les fournisseurs d'applications et de réseaux sociaux doivent davantage assumer leur responsabilité et s'assurer que les contenus peuvent être supprimés rapidement. Ceci permettrait de mieux combattre le cyber-harcèlement, entre autres.
Le droit d'être aidé en situation de handicap	- Davantage de moyens et de soutien doivent être mis en œuvre dans l'école ordinaire pour les enfants en situation de handicap. - Il faut améliorer les accès pour les personnes en fauteuil roulant dans les écoles publiques.
Le droit de vivre avec sa famille	- Lorsque les parents se séparent, les enfants et les jeunes doivent avoir le droit de continuer de vivre au même endroit, afin que leur entourage (scolaire et amical) reste le même. - Indépendamment de leur statut de séjour, les enfants et les jeunes migrants-es doivent avoir la possibilité de rendre visite à leur famille dans leur pays d'origine ou à des membres de la famille dans d'autres pays. - Les enfants et les jeunes migrants-es doivent avoir la possibilité de regrouper leur famille en Suisse, indépendamment du statut de séjour ou de la procédure de leurs parents.
Le droit d'être soigné.e	- En matière de dépendances, les jeunes ne devraient pas seulement être protégés de l'alcool, le tabac et les drogues illégales, mais aussi des addictions comportementales comme la consommation d'internet et les jeux en ligne. Il devrait y avoir plus de prévention sur ce sujet. - Afin de protéger , les enfants et les jeunes face aux substances addictives, limiter l'âge de consommation d'alcool à 18 ans. - Limiter le marketing et la publicité pour les aliments riches en sucres et en graisses. - Interdire la publicité autour de l'acool et du tabac.
Le droit d'avoir un nom et une nationalité	- Réduire à deux ans le séjour de cinq ans exigé pour la naturalisation facilitée des enfants apatrides de l'art. 24 de la loi sur la nationalité.

Le droit à l'égalité	- La discrimination devrait être davantage étudié/discuté à l'école afin d'identifier les pratiques susceptibles d'être discriminatoires et de se questionner ensemble sur des mesures à mettre en place pour lutter contre de telles pratiques.
Le droit de jouer	- Droit d'avoir du temps libre (pas d'activités extra-scolaires tous les jours !) - Des offres sportives doivent être disponibles pour tous les enfants, aussi ceux issus de familles pauvres.
Le droit d'être protégé.e	- Les enseignant.es devraient être mieux former sur la question du harcèlement afin de pouvoir être à l'écoute et intervenir auprès des élèves. - Interdire complètement toutes les formes de châtiments corporels et ancrer le droit à une éducation sans violence dans la loi. - Interdire les fiançailles entre mineurs en Suisse (une centaine de cas en 2019 en Suisse). - Il devrait être impossible d'importer en Suisse des produits qui ont été fabriqués par des enfants. Des logos de commerce équitable devraient être introduits qui garantissent cela. - Mettre en place un service dans les écoles contre le cyber-harcèlement afin d'aider les enfants victimes.
Le droit de donner son avis	- Les enfants et les jeunes devraient avoir plus de possibilités pour s'impliquer dans les choix de l'école, y compris en ce qui concerne les contenus de l'enseignement. - Les enfants et les jeunes devraient pouvoir participer à la politique de leur ville/pays et avoir le droit de vote à partir de 16 ans (ou moins ?).

Prolongement : activités facultatives

Activité 8. Mes droits dans ma vie quotidienne

Objectifs d'apprentissage	Faire des liens entre les articles de la CDE et son propre vécu au quotidien Comprendre que les droits de l'enfant ne sont pas uniquement des textes, mais se matérialisent dans la vie réelle
Matériel nécessaire	Fiche 8
Temps estimé	45 minutes



Expliquez aux élèves que, maintenant qu'ils et elles ont acquis des connaissances sur les droits de l'enfant, ils et elles vont apprendre à faire des liens entre ces droits, qui sont des textes qui se trouvent sur un papier, et la vie réelle.



Distribuez la **Fiche 8** aux élèves et invitez-les à lire le document qui y figure :





Engagez ensuite un échange en plénière avec les élèves afin de construire une compréhension commune du texte :

Que lit-on sur ce document ?

Assurez-vous que les élèves ont compris que le document décrit la journée d'un enfant (Stéphane) et les choses qu'il fait du matin jusqu'au soir. Demandez-leur d'identifier, dans la journée de Stéphane, quels sont les droits de l'enfant qui y sont représentés. Voici les droits pouvant être évoqués :

Droit de vivre avec sa famille

Droit d'aller à l'école

Droit d'être soigné.e

Droit de jouer

Droit de donner son avis



Invitez les élèves à faire le même exercice sur le récit de leur propre journée. Les élèves identifient d'abord les droits présents dans leur quotidien et imaginent la manière de les représenter. Ils racontent ensuite leur journée sous la forme de bande dessinée.



Faites une mise en commun en demandant à quelques élèves de présenter leur production. Amenez les élèves à réaliser à quel point les droits de l'enfant sont présents dans leur vie quotidienne.



Constat de l'activité 8

Les droits de l'enfant, ce ne sont pas uniquement des mots écrits sur un document : ils sont présents dans notre vie de tous les jours, et c'est important de savoir les reconnaître !

Activité 9. Mes droits et mes responsabilités

Objectifs d'apprentissage	Comprendre la notion de réciprocité des droits Comprendre que les droits engendrent aussi des responsabilités Identifier les responsabilités relatives à chaque droit étudié Mettre en pratique le respect des droits de l'enfant dans la classe
Matériel nécessaire	Fiche 9
Temps estimé	45 minutes



Distribuez la **Fiche 9** aux élèves et demandez-leur d'observer l'image qui s'y trouve, rapportée ci-dessous.

Demandez aux enfants :

Que voyez-vous sur cette image ?

Pourquoi l'enfant ne veut-il pas ranger sa chambre ?

Dans les échanges, faites ressortir le fait que l'enfant ne veut pas ranger sa chambre, car il a des droits. Ensuite, lancez un débat au sujet de son argument:

À votre avis, l'enfant a-t-il raison ou pas ? Pourquoi ? Est-ce qu'avoir des droits, c'est une bonne raison pour ne pas ranger sa chambre ?

Pendant le débat, faites ressortir le fait que l'argument de l'enfant est faux : avoir des droits, ce n'est pas une raison pour ne pas ranger sa chambre. Avoir des droits, cela ne signifie pas faire ce que l'on veut ! Cela ne signifie pas non plus que les



enfants ont toujours raison. Rappelez-leur qu'avoir des droits, cela signifie que ses besoins pour bien vivre doivent être satisfaits : dans ce cas, aucun besoin de l'enfant n'est négligé. Faites un lien avec le droit de donner son avis : l'enfant a certes le droit de dire ce qu'il pense, mais ce n'est pas pour autant que sa mère doit être d'accord ni que son autorité sur son fils est remise en cause.

Faites remarquer aux enfants qu'**avoir des droits ne suffit pas pour permettre une vie en commun saine et organisée** : on est aussi tenu de respecter certaines règles et comportements afin de bien vivre avec les autres. Demandez ensuite aux élèves de vous rappeler la liste des règles de classe et responsabilités de chacun.e qui ont été identifiées et acceptées par l'ensemble de la classe. Par exemple :

Être calme et parler bas.

Lever la main pour demander la parole.

Écouter celui ou celle qui parle.

Écouter et exécuter les consignes.

Soigner son travail et le matériel.

Être solidaire et aider les autres.

Être poli.e et honnête.

Agir avec prudence et sans violence.

Demandez-leur si, selon eux et elles, certaines des ces règles permettent de respecter certains droits de l'enfant dans le contexte de la classe. Par exemple :

En écoutant celui ou celle qui parle, je respecte son droit de donner son avis.



À la suite de cette discussion, demandez aux élèves de relier les droits aux règles de classe correspondantes dans la **Fiche 7**, comme ceci :



J'ai le droit de donner mon avis.



Je respecte mes camarades. Je m'engage à signaler à l'enseignant.e lorsqu'il y a des disputes.



J'ai le droit d'aller à l'école.



J'attends que mon camarade ait fini de parler avant de prendre la parole afin de n'interrompre personne.



J'ai le droit d'être protégé.e.



J'accepte les autres tels qu'ils et elles sont et je me comporte de manière bienveillante avec tout le monde.



J'ai le droit d'être différent.e.



Je prends soin de mon matériel et de celui des autres et de la classe.



Pour clore l'activité, amenez les enfants à faire le constat suivant :



Constat de l'activité 9

Avoir des droits, ne signifie pas faire ce qu'on veut. Pour bien vivre ensemble, on doit jouir de ses droits, mais également respecter ceux des autres. C'est la responsabilité de chacun-e de garantir les droits de tou-te-s. On est tenu de respecter certaines règles et comportements pour permettre une vie en société saine et organisée. C'est de cette manière que la liberté, les droits et la sécurité de chacun-e sont assurés.

Activité 10. Une chanson engagée

Objectifs d'apprentissage	Faire une analyse critique d'une chanson engagée sur les droits de l'enfant Se faire un avis sur la posture adoptée par l'artiste Comprendre que chacun peut se faire son propre avis sur ce texte Formuler un message représentatif de l'avis de tous.tes
Matériel nécessaire	Chanson « On n'a pas 20 ans » Fiche 10 haut-parleurs (pour faire écouter la chanson aux élèves)
Temps estimé	45 minutes



Distribuez la **Fiche 10** aux élèves. Dites-leur qu'ils.elles vont écouter une chanson composée par Licia Chery, une chanteuse genevoise engagée pour les droits de l'enfant. Faites-leur écouter la **chanson « On n'a pas 20 ans »** et demandez-leur de suivre les paroles sur leur fiche :

**On n'a pas 20 ans, on n'a pas 15 ans,
Mais on sait, et on voit, et on sent !
On n'a pas tout vu, on est ingénus,
Mais on pense et on danse dans les rues !**

Sans nous le monde ne sourit pas
Sans nous la planète s'éteindra
Nous avons des rêves et nous avons des droits
Ça ne fait que 30 ans, mais ils sont là
Que ferais-tu, toi ? Si on n'te respectait pas ?

On n'a pas 20 ans, on n'a pas 15 ans...

Tant d'inégalités entre nous
Il y a ceux qui se prennent des coups
Ceux qui n'ont jamais entendu je t'aime
Qui ne comptent que sur eux-mêmes
Et ceux qui ont tout...
Inégalités entre nous !!!

On n'a pas 20 ans, on n'a pas 15 ans...

La vie est pleine d'embûches alors tout ce qu'on demande
C'est que nos droits soient une source sûre
Lorsque le reste s'effondre sous nos pas !

On n'a pas 20 ans, on n'a pas 15 ans...



Demandez aux élèves de réfléchir, en binôme, à la signification des paroles, sur la base des questions posées dans la **Fiche 10** :

- *Qui parle dans la chanson ? À qui parle-t-on ?*
- *Sais-tu à quel âge on n'est plus un enfant, selon la Convention ?*
- *Selon toi, que veut dire l'artiste aux passages suivants :*
« On n'a pas 20 ans, on n'a pas 15 ans, mais on sait et on voit et on sent »
« On n'a pas tout vu, on est ingénus, mais on pense et on danse dans les rues ! »

« Nous avons des droits, ça ne fait que 30 ans, mais ils sont là »
« Tant d'inégalités entre nous !!! »
« Tout ce qu'on demande c'est que nos droits soient une source sûre »



En plénière, faites un point sur les réflexions des élèves et discutez des points qui vous semblent vagues. Assurez-vous que la classe a une compréhension commune du sens de la chanson. Voici quelques points importants à faire ressortir dans l'échange :

- dans la chanson, des enfants parlent à des adultes ;
- à 18 ans on n'est plus un enfant selon la Convention (et non pas à 15 ou 20 ans, comme pourrait le laisser entendre la chanson) ;
- dans la chanson, des enfants rappellent à des adultes qu'ils.elles ont des droits ; ils.elles dénoncent le fait que parfois leurs droits ne sont pas respectés et ils.elles donnent des exemples ;
- dans la chanson, des enfants demandent aux adultes de respecter leurs droits en toute circonstance.

Accordez-vous sur une ou deux phrases explicatives des messages que l'artiste a voulu faire passer avec cette chanson et écrivez-les au tableau. Expliquez aux enfants qu'il s'agit d'une chanson engagée, c'est-à-dire, une chanson à travers laquelle l'artiste communique une envie de faire changer quelque chose sur le plan social ou politique, qui à son avis ne va pas. Demandez aux élèves s'ils connaissent d'autres textes engagés (par exemple des chansons, mais aussi des histoires, des pamphlets....).

Ensuite, demandez aux élèves leur avis sur les messages communiqués par cette chanson. Écrivez les différentes idées des élèves au tableau en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de réponse juste ou erronée : on peut être d'accord ou en désaccord avec l'artiste, pour autant que l'on puisse expliquer pourquoi.

Si la classe le souhaite, accordez-vous sur un message commun à communiquer à Licia Chery en lien avec sa chanson, et faites-le nous parvenir par e-mail (umj@edm.ch). Nous vous mettrons en contact ! Vous pouvez consulter le profil de Licia Chery sur <https://www.liciachery.com/>

Pour finir, faites le constat suivant avec les élèves :



Constat de l'activité 10

Les textes engagés communiquent une envie de faire changer quelque chose qui ne va pas sur le plan social ou politique. C'est important d'analyser de manière critique un texte engagé et de se faire son propre avis par rapport aux messages qu'il cherche à communiquer.

Activité 11 : Dialogue Nord-Sud

Objectifs d'apprentissage	Contribuer à sensibiliser d'autres enfants sur le statut des droits de l'enfant dans mon pays Connaître le statut des droits de l'enfant dans un autre pays
Matériel nécessaire	Fiche 11
Temps estimé	90 minutes



Expliquez aux élèves que, afin de faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés, il est très important que les enfants les connaissent : c'est pour cela qu'on y travaille à l'école.

Mais cela ne suffit pas, il est également nécessaire de connaître la situation des droits de l'enfant et de savoir si ceux-ci sont respectés. C'est en connaissant les violations des droits de l'enfant et leur raison que l'on peut réfléchir à des solutions pour mieux les respecter, c'est ce qu'ils ont fait pour formuler des recommandations dans l'activité 7.



Dites-leur que, afin de contribuer à sensibiliser d'autres élèves dans le monde sur la situation des droits de l'enfant dans leur propre pays, ils vont partager des recommandations qu'ils ont formulées à travers une vidéo et l'envoyer à des élèves ayant participé au projet dans un autre pays. Toute la classe choisit la recommandation et prépare leur message à enregistrer. Un élève sera désigné pour s'exprimer devant la caméra.

Le message est composé de 4 parties :

- 1) **Présentation** : l'élève se présente en donnant son pseudo, son âge, le degré de sa classe, et son pays.
- 2) **Problématique** : l'élève partage la situation de non-respect du droit choisi dans son pays
- 3) **Recommandation** : l'élève présente la recommandation de la classe pour que ce droit soit mieux respecté
- 4) **Question** : L'élève questionne la classe partenaire sur la situation de ce droit dans leur pays et l'invite à partager en retour leur recommandation.

Exemple :

Présentation	<i>'Bonjour, je m'appelle Joris, j'ai 8 ans, je suis en 5P en Suisse.</i>
Problématique	<i>Avec mes camarades, nous avons travaillé sur le droit d'être soigné. Car même en Suisse, il y a des gens qui n'ont pas assez d'argent pour payer l'ambulance, le médecin, le dentiste (tous les soins) pour leurs enfants. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait qu'il y ait des enfants qui ont plus d'argent et d'autres qui n'ont pas assez d'argent pour se payer des soins.</i>
Recommandation	<i>Donc notre recommandation est de faire passer des roulottes de soins dans les écoles comme la cabine dentaire, l'ophtalmologue et l'infirmière. Ces roulottes devraient passer tous les trois mois. Il faudrait aussi qu'il y ait plus d'associations qui récoltent de l'argent pour que tous les enfants puissent se faire soigner et elles pourraient donner l'argent aux roulottes de soins qui passent dans les écoles."</i>

Question	<i>Et dans votre pays, est-ce que tout le monde a accès aux soins ? Quelle est votre recommandation ?</i>
-----------------	---



Une fois la vidéo finalisée, chargez la vidéo sur votre ordinateur renommez la avec le nom de la classe. Exemple : “recommandation classe de Julie Dupont”.

En utilisant le lien intranet qui vous a été envoyé, suivez ce cheminement pour placer la vidéo dans le bon dossier : Suisse → 2023-2024 → Projet UMJ 2023 « votre canton » → Production des élèves → « votre école » → « votre nom/prénom » → dossier Vidéo. Nous nous chargerons de transmettre votre vidéo à la classe partenaire et de vous envoyer en échange leur vidéo, ainsi que des ressources complémentaires permettant de comprendre le message de la classe partenaire dans son contexte.



Vous serez ensuite invité à répondre à la vidéo que vous aurez reçu par l’enregistrement d’une nouvelle vidéo.

Exemple de réponse de la classe partenaire:

Présentation	<i>’Bonjour, nous vous remercions pour votre vidéo. Je m’appelle Souleymane, j’ai 9 ans, et je représente ma classe de CE2 au Burkina Faso.</i>
Problématique	<i>Le droit d’être soigné est très important pour nous également. Nous avons la même problématique au Burkina, seules les personnes ayant de l’argent peuvent être soigné et ce n’est pas juste. Les enfants ici sont très touchés par le paludisme, une maladie transmise par les moustiques qui peut provoquer de la fièvre, des maux de tête, des vomissements ou des diarrhées.</i>
Recommandation	<i>Nous souhaiterions que tous les enfants aient accès au médicament qui permet de prévenir cette maladie. L’école pourrait distribuer ce médicament aux enfants. Votre idée de roulotte est très intéressante. Il faudrait créer une roulotte “ stop paludisme” qui passerait dans les écoles pour donner ce médicament.</i>

Votre réponse est composée de 3 parties :

- 1) **Présentation** : l’élève se présente en donnant son prénom, le degré de sa classe, son école et son pays.
- 2) **Réponse** : l’élève répond si le droit mentionné dans la question est respecté ou pas dans son pays
- 3) **Recommandation** : l’élève présente la recommandation de la classe pour que ce droit soit mieux respecté dans son pays.



A nouveau, chargez la vidéo sur votre ordinateur, renommez la “Réponse de la classe de Julie Dupont”. Puis suivez le même cheminement expliciter plus haut pour placer la vidéo dans le même dossier que votre vidéo précédente. Votre réponse sera transmise à votre classe partenaire.



Constat de l’activité 11

Les droits de l’enfant sont universels c’est-à dire qu’ils s’appliquent à tous les enfants dans le monde. Prendre connaissance de la situation d’enfants dans un autre pays nous permet d’identifier les différences et/ou similitudes avec notre propre réalité. Cela nous aide à mieux comprendre l’importance de la Convention des droits de l’enfant et de son respect partout dans le monde.

